

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.CollectionBoite_020-12-chem | Bauny Item\[E. Bauny. Somme des péchés qui se commettent entre tous états - suite\]](#)

[E. Bauny. Somme des péchés qui se commettent entre tous états - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0425

SourceBoite_020-12-chem | Bauny

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

96

Des actes, pensées,

fornicatio qualis non inter gentes, ita ut vxorem patris sui, &c. reserué en plusieurs Eueschés, de quelque sorte d'affinité, & consanguinité que ce soit qu'il procede.

Le Confesseur aura aussi souenance, qu'oultre l'affinité qui vient du legitime mariage: il y en a de plus vne autre prouenante de la fornication, laquelle n'arriue que iusques au second degré, excluant le troisième. *Conc. Trid. sess. 24. c. 4.* ou bien de l'honnesteté publique, qui se contracte par les fiançailles legitimes, iusques au second degré exclusivement. *Trid. sess. 24. c. 3.*

C'est encore inceste, quand on commet l'œuvre de chair, avec sa commere, c'est à dire celle qui est mere, de celuy, ou de celle que l'on a baptisé, ou tenu sur les fonds, ou bien à qui on a baillé le nom au Sacrement de Confirmation. De plus on peche en cette maniere d'inceste spirituel, quand la concupiscence porte l'homme à abuser de sa filleule en l'une des deux façons sus-alleguées, ou bien la femme à s'abandonner à son filleul ou compere.

Et tels gens doiuent estre renuoyez au grand Vicair ou Penitencier, pour tirer absolution de leurs fautes, aussi bien que les Prestres qui offensent avec leurs peniten-

tes,

BnF
MSS

pas de verso